

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 01 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DU FABRICANT :

Nom chimique : **CALFEUTRANT ACRYLIQUE SILICONÉ NUFLEX®
180 ULTRA PEINTURABLE – COULEURS**

Fabricant : **NUCO INC.**
150 Curtis Drive
Guelph (Ontario) N1K 1N5
Tél: (519)-823-4994
Fax: (519)-823-1099
Tél. d'urgence Infotrac 24 heures : (800)-535-5053

Date : 1 Avril 2014

Préparé par : Département des services techniques

Classification SIMDUT : D2A, D2B

Utilisation du produit : Calfeutrant

SECTION 02 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS :

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>	<u>LD₅₀ (ingestion, rat)</u>	<u>LC₅₀ (inhalation, rat)</u>
Carbonate de calcium	1317-65-3	40,0 – 70,0	6 450 mg/kg	Non disponible
Émulsion acrylique (mélange)	n/a	10,0 – 30,0	Non disponible	Non disponible
Essences minérales	64742-48-9	0,1 – 1,0	>5 000 mg/kg	>5 200 mg/m ³
Ester de benzoate (breveté)	Non disponible	5,0 – 10,0	Non disponible	Non disponible
Hydroxyde d'ammonium	7664-41-7	0,1 – 1,0	Non disponible	Non disponible
Quartz	14808-60-7	0,1 – 1,0	Non disponible	Non disponible
Dioxyde de titane	13463-67-7	1,0 – 5,0	Non disponible	Non disponible

Les ingrédients énumérés ci-dessus sont des produits contrôlés tels que définis dans CPR, am. SOR/88-555 ou 29 CFR 1910,1200.

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS :

VOIES D'ENTRÉE DANS LE CORPS (EFFETS AIGUS) :

Yeux : Le contact direct peut causer de l'irritation.

Peau : Peut causer un dessèchement de la peau et une irritation bénigne. Le contact prolongé et répété avec la peau peut causer une dermatite.

Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge et les voies respiratoires.

Ingestion: Faible risque d'ingestion en utilisation normale. L'irritation peut causer des douleurs abdominales, la nausée, la diarrhée et le vomissement.

SYMBOLE(S) DE DANGER SIMDUT :



Section 04 – PREMIERS SOINS :

Yeux : S'asperger les yeux avec de grandes quantités d'eau tiède. Ne pas tenter d'enlever mécaniquement les solides ou la gomme de l'œil. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver à fond avec de l'eau tiède et un savon non abrasif. Obtenir des soins médicaux si vous vous sentez malade ou si une réaction se développe.

Inhalation: Placer la victime à l'air frais et lui donner de l'eau. Obtenir des soins médicaux si vous vous sentez malade ou si une réaction se développe.

Ingestion: Obtenir des soins médicaux.

SECTION 05 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Conditions d'inflammabilité : Éviter les sources directes de chaleur ou d'inflammation quand le produit n'est pas sec.

Agents d'extinction :	Dioxyde de carbone, produit chimique sec, brouillard d'eau ou mousse. De l'eau peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés.
Mesures de lutte contre l'incendie :	Il faut porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs pour combattre les feux importants mettant en jeu des produits chimiques. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone conformément à votre plan local d'urgence.
Point d'éclair :	Non applicable – dispersion dans l'eau
Limites d'inflammabilité :	Limite inférieure d'explosivité – non disponible Limite supérieure d'explosivité – non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone et traces de produits carbonés incomplètement brûlés.
Sensibilité - Impact :	Aucune
Statique:	Aucune

SECTION 06 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL :

Confinement / Nettoyage :	Restreindre l'accès à la zone du déversement. Assurer la ventilation et fournir un respirateur approuvé NIOSH / MSHA et des vêtements protecteurs. Ramasser le calfeutrant et le mettre dans un contenant approprié pour l'élimination. Le nettoyage peut nécessiter le recours à la vapeur ou à des détergents. Éliminer de manière appropriée les matériaux absorbants ou de nettoyage saturés, car un échauffement spontané peut se produire. Des lois et règlements locaux, provinciaux, fédéraux ou d'État peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et articles employés pour le nettoyage.
---------------------------	---

SECTION 07 – MANUTENTION ET STOCKAGE :

Manutention et stockage :	Entreposer au sec, dans un endroit adéquatement aéré, entre 50 °F (10 °C) et 77 °F (25 °C); Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. PROTÉGER DU GEL.
---------------------------	---

SECTION 08 – PRÉCAUTIONS CONTRE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE :

Limites d'exposition aux composants :	Essence minérale (N° CAS 64742-48-9) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 175 ppm. Hydroxyde d'ammonium (N° CAS 7664-41-7) : Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions dans les limites des directives d'exposition suivantes : TLV (ACGIH) : 25 ppm, PEL (OSHA) : 50 ppm (MPT). Carbonate de calcium (N° CAS 1317-65-3) : Même si le carbonate de calcium est enrobé d'émulsion acrylique, observer les limites de charge de particules. TLV (ACGIH) : 10 mg/m ³ de particules inhalables (MPT), 5 mg/m ³ de particules respirables. Quartz (N° CAS 14808-60-7) : Même si le quartz est un composant naturellement présent dans le carbonate de calcium et qu'il est enrobé d'émulsion acrylique, observer les limites de charge de particules. PEL (OSHA) : 0,3 mg/m ³ de poussières totales (MPT), 0,1 mg/m ³ de fraction respirable. TLV (ACGIH) : 0,1 mg/m ³ de fraction respirable (MPT). Dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7) : Même si le dioxyde de titane est enrobé d'émulsion acrylique, observer les limites de charge de particules. PEL (OSHA) : 15 mg/m ³ (MPT). TLV (ACGIH) : 10 mg/m ³ (MPT).
Voies respiratoires :	Aucune protection des voies respiratoires ne devrait être nécessaire.
Ventilation :	Dans les applications intérieures, une ventilation passive (ouverture des portes et fenêtres) est recommandée. Prévoir au besoin une évacuation localisée pour maintenir les niveaux d'exposition dans les limites des directives.
Équipement de protection personnelle :	Les lunettes de sécurité avec protecteurs latéraux, les gants imperméables (p. ex., en néoprène, en nitrile, Silver Shield®), les combinaisons ou tabliers sont importants pour prévenir la contamination des yeux, de la peau et des vêtements. Bien se laver après manipulation.

SECTION 09 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

État physique :	Pâte
Odeur et apparence :	Légère odeur d'acrylique/ammoniac, calfeutrant thixotrope
Seuil olfactif :	Non disponible

Poids spécifique :	1,4 – 1,8
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Supérieure à 1
Taux d'évaporation :	Non disponible
Point d'ébullition :	210 °F à 215 °F (99 °C à 102 °C)
Point de congélation :	32 °F (0 °C)
pH :	8,0
Coeff. de distribution huile/eau :	Non disponible

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité chimique :	Stable
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants forts
Conditions de réaction :	Matériaux incompatibles
Polymérisation dangereuse :	Ne peut se produire

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE :

Effets de la surexposition :	Un contact répété et prolongé avec la peau peut causer une dermatite ou aggraver des problèmes de peau préexistants. Même si le quartz est enrobé d'émulsion acrylique, la surexposition prolongée à la poussière de quartz (N° CAS 14808-60-7) cause une lésion fibrotique des poumons (silicose) et peut provoquer un cancer des poumons.
Sensibilisation :	Aucune information applicable connue.
Pouvoir cancérogène :	Quartz (N° CAS 14808-60-7) : CIRC, Groupe 1 – Cancérogène pour les humains; NTP – Peut être raisonnablement considéré comme cancérogène pour les humains; ACGIH, A2 – Soupçonné d'être cancérogène pour les humains. Le produit renferme des traces de formaldéhyde (N° CAS 50-00-0) résiduel. L'OSHA et le NTP identifient le formaldéhyde comme un cancérogène potentiel. Le CIRC identifie le formaldéhyde comme cancérogène pour l'homme. Il a été démontré que le formaldéhyde cause des mutations dans divers systèmes de test in vitro, la portée pour les humains étant inconnue. Des rats ont présenté des effets cancérogène dans le système respiratoire. Le risque devrait être minimal lorsque le produit est utilisé avec une ventilation adéquate. Maintenir une ventilation adéquate pour prévenir une exposition au-dessus des limites d'exposition de l'OSHA.
Toxicité pour la reproduction :	Aucune information applicable connue.
Pouvoir tératogène :	Aucune information applicable connue.
Pouvoir mutagène :	Aucune information applicable connue.
Produits synergiques :	Aucune information applicable connue.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE :

Air :	L'information complète n'est pas encore disponible.
Eau :	L'information complète n'est pas encore disponible.
Sol :	L'information complète n'est pas encore disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Élimination des déchets :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, d'État / provinciaux et municipaux.
---------------------------	--

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Information sur l'expédition :	Non soumis aux réglementations du DOT ou du TMD.
--------------------------------	--

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE :

Statut à l'Inventaire du TSCA :	Composés chimiques listés à l'Inventaire du TSCA, sauf exemption.
Profil NFPA :	Santé 1, Inflammabilité 1, Réactivité 0
Listages de produits chimiques, SARA TITLE III :	<u>Classe de dangers, Section 312</u> : Aigu : Oui; Chronique : Non; Feu : Non; Pression : Non; Réactif : Non
	<u>Produits chimiques toxiques, Section 313</u> : <u>Aucun.</u>
Listes de substances des États :	Ce produit contient une (des) substance(s) apparaissant sur une ou plusieurs Listes de substances de la Pennsylvanie, du Massachusetts et du New Jersey : essences minérales (N° CAS 64742-48-9); émulsion acrylique; ester de benzoate; carbonate de calcium (N° CAS 1317-65-3); quartz (N° CAS 14808-60-7); et dioxyde de titane (N° CAS 13463-67-7).

Liste relative à la proposition 65 de la Californie : Formaldehyde (N° CAS 50-00-0) et quartz (N° CAS 14808-60-7).

Composés organiques volatils : <1,5% en poids, <25 g/L (Scellants et calfeutrants à séchage non chimique – CARB Method 310: moins l'eau, moins les composés exemptés et les COV à faible pression de vapeur).

Liste intérieure des substances : Composés chimiques figurant dans la Liste intérieure des substances, sauf exemption.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS :

L'information fournie dans la présente est donnée de bonne foi, sans aucune garantie, expresse ou implicite. Les utilisateurs du produit doivent former indépendamment leur jugement sur la pertinence de cette information afin d'assurer un usage approprié et pour protéger la santé et la sécurité des employés.

Form: MSDSNUFLEX180PAINTER'SULTRASILICONIZEDACRYLICLATEXCAULK-COLORS Rev.: 8 Date: 04/14